

E.H.P.A.D. "LE MAS D'AGLY"
MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE
66250 - SAINT LAURENT DE LA SALANQUE

Avis de recrutement externe pour 3 postes d'agent des services hospitaliers

Un entretien pour le recrutement à titre permanent de trois agents des services hospitaliers (ASH) aura lieu à l'EHPAD « Le Mas d'Agly », en application de l'article 12 du décret n°2004-118 du 6 février 2004, relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière.

Peuvent faire acte de candidature, toutes les personnes âgées au plus de 55 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Le dossier de candidature doit comporter :

- 1 lettre de candidature,
- 1 curriculum vitae et les emplois occupés en précisant leur durée.

Seuls seront convoqués à l'entretien prévu, les candidats préalablement retenus par la Commission de Sélection.

Les dépôts de candidature devront être adressés dans un délai de deux mois à compter de la date de parution du présent avis, par écrit, le cachet de la poste faisant foi, à la directrice de l'EHPAD de Saint Laurent de la Salanque.

Saint Laurent de la Salanque,
Le 21 octobre 2008

La Directrice,



24, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
B.P. 52

Tél : 04.68.28.02.02 - FAX : 04.68.59.62.62



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Pôle formation & organisation des concours

A PERPIGNAN, le 12 novembre 2008

OBJET : Concours Maître Ouvrier

Trois concours internes sur titres de Maître Ouvrier sont ouverts au Centre Hospitalier de PERPIGNAN, à partir du **10 janvier 2009** en vue de pourvoir :

- 1 poste domaine serrurerie
- 1 poste domaine gestion et maintenance du parc automobile
- 1 poste domaine plomberie

Sont admis à concourir les ouvriers professionnels qualifiés ainsi que les conducteurs ambulanciers de 2^{ème} catégorie titulaires d'un diplôme de niveau V ou d'un diplôme au moins équivalent et comptant au moins deux ans de services effectifs dans leur grade respectif.

Les dossiers d'inscription sont à retirer à la DRH au pôle de la formation permanente & organisation des concours. Ils seront retournés et adressés à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de PERPIGNAN avant le **10 décembre 2008**, délai de rigueur.

Perpignan, le 10 novembre 2008

**Le Directeur du Personnel et des
Relations Sociales,**

Jacqueline PRAT

0029